

Colmar, le 2 février 2017

Madame, Monsieur, Cher collègue,

Nous avons le plaisir de vous transmettre ci-joint la circulaire concernant un stage VITRINE ET PETITES COMPOSITIONS DE PAQUES organisé par le service formation de votre corporation le **CTAI FORMATION**.

Le coût de cette formation s'élève à **378 €HT par stagiaire pour les adhérents** à la corporation et **420 €HT par stagiaire pour les non adhérents**. **Une prise en charge est possible dans les conditions suivantes :**

| Formations :                                                    |                                                                                      | Adhérents 2016 |                                    | Non adhérents |                                      |
|-----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|----------------|------------------------------------|---------------|--------------------------------------|
|                                                                 |                                                                                      | CE             | Salarié                            | CE            | Salarié                              |
| VITRINE ET<br>PETITES<br>COMPOSITIONS<br>DE PAQUES<br>(2 jours) | Coût du stage                                                                        | 378,00 €HT     | 378,00 €HT                         | 420,00 €HT    | 420,00 €HT                           |
|                                                                 | Prise en charge FAFCEA (1)                                                           | 378,00 €HT     |                                    | 378,00 €HT    |                                      |
|                                                                 | Prise en charge FAFSEA (2)<br><i>(exemple sur un salaire de 11<br/>€ brut/heure)</i> |                | 170,10 €<br><i>(coût du stage)</i> |               | 189,00 €HT<br><i>(coût du stage)</i> |
|                                                                 |                                                                                      |                | 69,30 € (2)                        |               | 69,30 €HT(2)                         |
| Solde                                                           |                                                                                      | 0,00 €         | 138,60 €HT                         | 42,00 €HT     | 161,70 €HT                           |

Pour les chefs d'entreprises non-salariés, vous pouvez également bénéficier d'un crédit d'impôt sur le revenu s'élevant à **9,76 €** par heure de formation.

Vous trouverez ci-joint le programme détaillé de cette formation ainsi qu'un bulletin d'inscription à renvoyer par retour de courrier, le nombre de places étant limité.

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter notre service formation au 03 89 41 92 92. Pour tous renseignements concernant la prise en charge auprès de votre OPCA, rapprochez vous du service AFORMA au 03.89.23.65 65- Angélique DIEUAIDE ou Michel DE ABREU

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Cher collègue, nos salutations les meilleures.

Catherine HINDERER  
Présidente

**Services aux adhérents**

Juridique,  
Social,  
Environnement,  
Formation,  
Représentation et défense,  
Création,  
Recrutement,  
Transmission,  
Gestion

Accompagnement  
Individualisé de l'entreprise  
artisanale

**(1) MODALITES DE PRISE EN CHARGE FAFCEA POUR LE CHEF D'ENTREPRISE NON-SALARIE(E) (modalités en vigueur à ce jour)**

- le montant de la TVA sera à payer par l'entreprise et pourra être récupéré pour les entreprises assujetties à la TVA
- le nombre d'heures attribué à chaque chef d'entreprise est limité à 100 heures par an pour les formations techniques
- les frais annexes ne sont plus remboursés

**(2) MODALITES DE PRISE EN CHARGE FAFSEA POUR LES SALARIES (modalités en vigueur à ce jour) :**

- 45 % du coût HT du stage (salaires et charges inclus) dans la limite des fonds disponibles au FAFSEA

*Partenaire de votre entreprise*